

(N° 127.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 AOUT 1895.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1896.

(Voir les n^{os} 123, VI, et 186, session de 1894-1895, de la Chambre des Représentants; 107, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Président ;
COGELS, le Baron WHETTALL, LEFEBVRE, TOURNAY, MAGIS,
SAINCTELETTE, le Baron DE MONTBLANC, STRUYE, le Baron D'HUART
et LÉGER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Pour ce budget comme pour celui de 1895, la note préliminaire dressée par M. le Ministre renseigne et justifie les peu nombreuses modifications faciles à constater qui le différencient d'avec ce dernier.

Votre Commission espère que, lorsqu'il s'agira de celui de 1897, le Gouvernement aura tenu compte des observations présentées sur le Budget de 1895, principalement en ce qui concerne la situation financière des provinces : elles ne peuvent être perdues de vue, parce qu'elles se rapportent à une situation trop grave déjà et dont la gravité augmente constamment.

Votre Commission se borne à vous proposer le vote de ce Budget tel qu'il a été admis par la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
TH. LÉGER.

Le Président,
Baron SURMONT DE VOLSBERGHE.